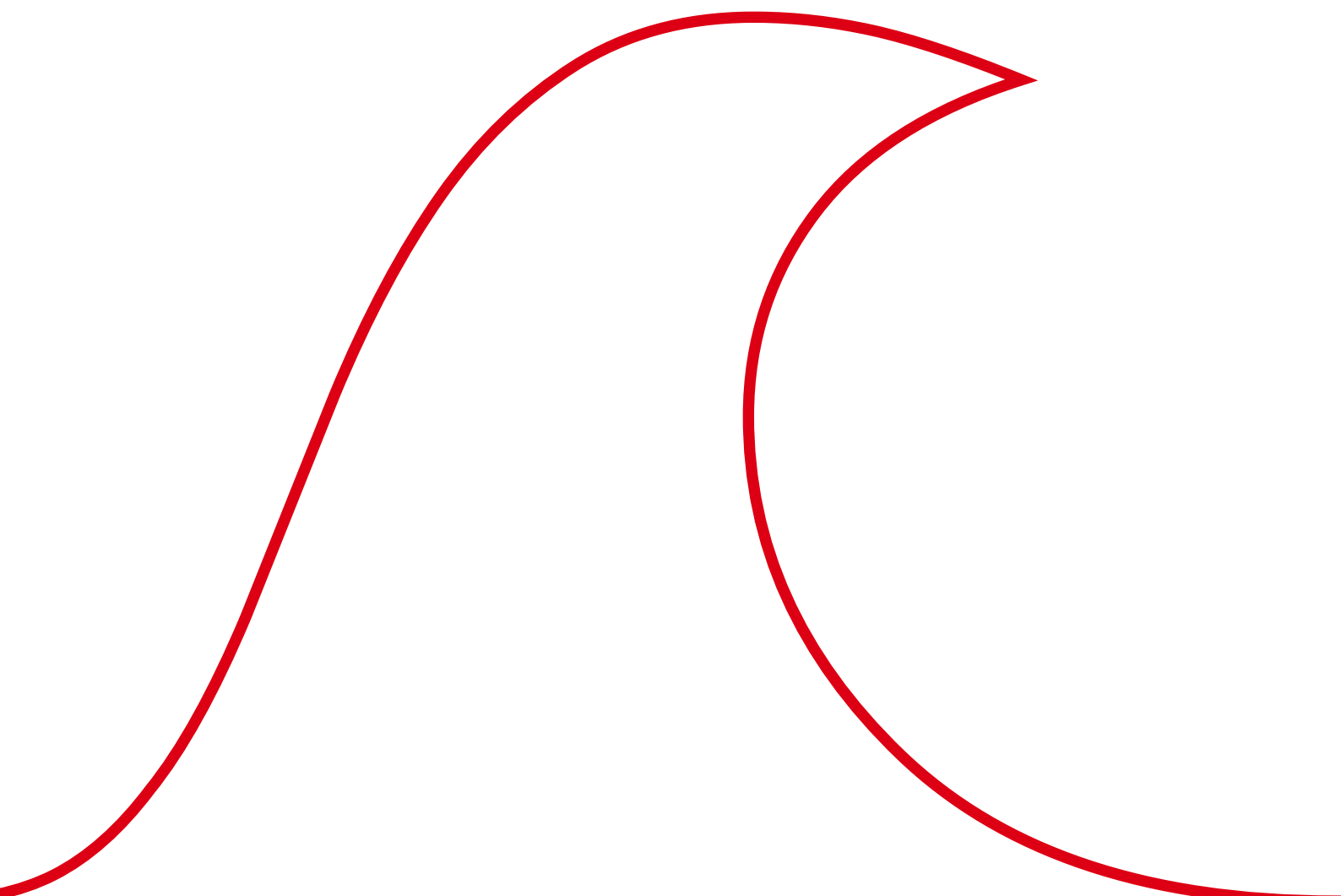


**CAISSE DE PENSIONS COIFFURE & ESTHÉTIQUE**

Une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2023





## Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Nous avons une bonne nouvelle à célébrer: la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique a clôturé l'exercice 2023 avec un bilan très réjouissant. Ce résultat était loin d'être acquis car la situation internationale est restée marquée par les tensions géopolitiques, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient et par les changements économiques. Dans de nombreux pays, la reprise de l'inflation a entraîné des tensions, notamment sur les marchés immobiliers.

Cet environnement difficile a constitué un défi pour toutes les caisses de pensions, y compris la nôtre. Compte tenu de ce contexte tendu, nous pouvons nous réjouir de l'évolution positive de nos actifs immobilisés. Nous avons pu atteindre un rendement total de 5,5% durant l'exercice 2023, ce qui constitue un résultat solide et réjouissant. Fin 2023, le degré de couverture était encore nettement positif, progressant à 112,87%. Malgré le climat d'incertitude mondial, nous avons enregistré une performance financière solide durant l'année écoulée et avons pu assumer pleinement notre responsabilité vis-à-vis de nos personnes assurées. En tant qu'investisseur à long terme, nous avons une nouvelle fois démontré notre capacité à faire face aux défis d'un marché perturbé. Nous y parvenons en restant fidèles à notre stratégie de placement et en procédant à des optimisations ponctuelles et très ciblées.

La Caisse de pensions Coiffure & Esthétique, avec ses 4'217 personnes assurées, vise en priorité à garantir la couverture financière de ses membres une fois à la retraite. Même si cette échéance peut paraître encore lointaine, la caisse de pensions se doit de garantir une prévoyance solide à chaque étape de la vie. En effet, elle apporte également un soutien financier en cas d'événements imprévisibles comme l'invalidité ou le décès d'une personne assurée. Par

conséquent, la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique s'efforce d'être l'interlocutrice de ses personnes assurées et de leur fournir les informations et les outils leur permettant, le cas échéant, de prendre des décisions éclairées concernant leur prévoyance vieillesse.

Au cours de l'année, plusieurs décisions en matière de prévoyance vieillesse seront prises, également sur le plan politique. Après un certain temps, les systèmes établis sont comparés à la réalité actuelle et, si nécessaire, adaptés à celle-ci. Il s'agit là d'un des piliers de notre Etat-providence. La votation relative à la réforme de la LPP posera des jalons importants dans le 2<sup>e</sup> pilier. En tant que caisse de pensions, nous misons sur la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi nous sommes affiliés depuis de nombreuses années à propos, la Fondation collective des arts et métiers suisses. En effet, la taille contribue également de manière déterminante à la stabilité et à la sécurité. En tant qu'œuvre de prévoyance, nous pouvons notamment bénéficier d'effets d'échelle conséquents.

C'est avec optimisme et confiance que j'envisage ce nouvel exercice en cours. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire de l'année 2023 un exercice couronné de succès pour la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique. Je vous invite à lire attentivement ce rapport et me réjouis de recevoir vos commentaires constructifs et vos suggestions.

Damien Ojetti

Caisse de pensions Coiffure & Esthétique  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>116 549 894.24</b>	<b>99 474 381.20</b>
Liquidités	3 521 596.99	3 000 261.75
Créances et prêts	3 892 580.25	6 563 651.45
Titres	109 135 717.00	89 910 468.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>1 044 858.90</b>	<b>574 790.55</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>78 264 716.00</b>	<b>78 227 436.00</b>
<b>Actifs</b>	<b>195 859 469.14</b>	<b>178 276 607.75</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>344 285.58</b>	<b>138 251.77</b>
Prestations de libre passage et rentes	241 697.23	5 292.27
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	102 588.35	132 959.50
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>98 638.35</b>	<b>52 804.60</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>449 563.95</b>	<b>441 694.70</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	449 563.95	441 694.70
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>172 736 402.75</b>	<b>160 841 860.05</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	75 033 101.75	68 140 051.05
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	9 946 313.00	6 549 737.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	78 264 716.00	78 227 436.00
Provisions techniques	9 492 272.00	7 924 636.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>20 382 896.00</b>	<b>16 801 996.63</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>1 847 682.51</b>	<b>–</b>
Situation en début de période	–	11 354 777.92
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	1 847 682.51	–11 354 777.92
<b>Passifs</b>	<b>195 859 469.14</b>	<b>178 276 607.75</b>

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>15 220 764.72</b>	<b>15 506 539.58</b>
Cotisations des salariés	6 343 662.90	6 190 634.00
Cotisations des employeurs et des indépendants	6 392 309.37	6 251 279.28
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–54 380.00	–50 186.45
Primes uniques et versements supplémentaires	2 260 037.10	2 865 470.05
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	60 123.90	45 439.10
Subsides du fonds de garantie	219 011.45	203 903.60
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>5 386 458.89</b>	<b>6 200 236.01</b>
Apports de libre passage	4 667 995.23	5 263 678.77
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	718 463.66	936 557.24
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>20 607 223.61</b>	<b>21 706 775.59</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–6 033 091.95</b>	<b>–5 807 418.00</b>
Rentes de vieillesse	–2 675 442.85	–2 469 502.35
Rentes de survivants	–127 618.55	–128 160.55
Rentes d'invalidité	–398 209.25	–387 243.90
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–2 684 670.30	–2 562 115.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–147 151.00	–260 396.20
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–8 088 440.20</b>	<b>–6 627 323.85</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–7 771 744.35	–6 208 906.15
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–316 695.85	–418 417.70
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–14 121 532.15</b>	<b>–12 434 741.85</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–11 863 006.60</b>	<b>–12 313 604.50</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–4 264 411.20	–5 372 450.40
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–3 396 576.00	–3 845 225.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–1 567 636.00	–1 192 672.00
Rémunération du capital épargne	–2 628 639.50	–1 908 004.45
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–5 743.90	4 747.35
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>4 770 860.35</b>	<b>5 019 427.50</b>
Prestations d'assurance	3 141 930.35	3 014 389.50
Part d'excédents provenant des assurances	1 628 930.00	2 005 038.00

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-1 586 304.00</b>	<b>-1 396 237.75</b>
Prime d'assurance	-1 471 785.65	-1 291 243.55
– Primes de risque brutes	-1 240 703.75	-1 070 620.95
– Primes pour frais de gestion	-231 081.90	-220 622.60
Apports uniques aux assurances	-26 544.00	-13 255.00
Cotisations au fonds de garantie	-87 974.35	-91 739.20
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-2 192 758.79</b>	<b>581 618.99</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>8 540 050.85</b>	<b>-15 546 537.44</b>
Résultat des liquidités	20 502.30	-1 476.44
Résultat des créances et prêts	2 444.75	66.90
Résultat des titres	8 896 319.15	-15 190 437.25
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-2 125.35	-2 103.75
Frais de gestion de fortune	-377 090.00	-352 586.90
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>2 499.61</b>	<b>2 571.02</b>
Produits de prestations fournies	2 400.00	2 400.00
Autres produits	99.61	171.02
<b>Autres charges</b>	<b>-121.15</b>	<b>–</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-921 088.64</b>	<b>-959 164.86</b>
Administration générale	-888 862.34	-932 167.08
Frais de marketing et de publicité	-3 354.60	-775.45
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-25 263.70	-22 366.33
Autorités de surveillance	-3 608.00	-3 856.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>5 428 581.88</b>	<b>-15 921 512.29</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-3 580 899.37</b>	<b>4 566 734.37</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>1 847 682.51</b>	<b>-11 354 777.92</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions Coiffure & Esthétique est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

### Organe suprême, direction et droit de signature

La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

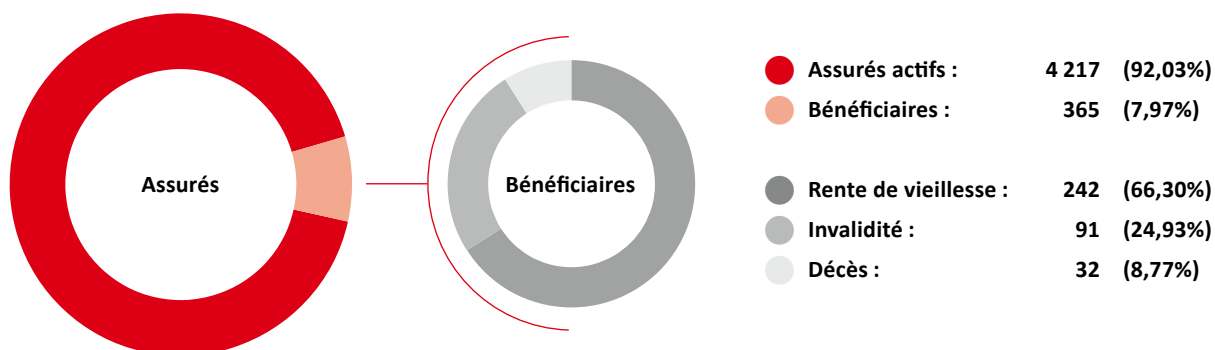
	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Ojetti Damien	Présidente	Représentant des empl.	2020–2023
Zoric Igor	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2023
Burger Susanna	Membre	Représentant des empl.	2022–2023
Hiestand Marcel	Membre	Représentant des empl.	2020–2023
Lienberger-Meier Sonja	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Moser Irène	Membre	Représentant des empl.	2023–2023
Oezen-Ackermann Ruth	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Polito Véronique	Membre	Représentant des sal.	2020–2023

Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions Coiffure & Esthétique c/o Caisse AVS Coiffure & Esthétique Wytttenbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22
Contact	031 340 61 61 <a href="mailto:info113@ak34.ch">info113@ak34.ch</a> <a href="http://www.ahvpkcoiffure.ch">www.ahvpkcoiffure.ch</a>
Organe de direction	Caisse AVS Coiffure & Esthétique Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Capol Siegenthaler & Partner AG, Coire Réviseur principal : Martin Bettinaglio
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires<sup>1</sup>

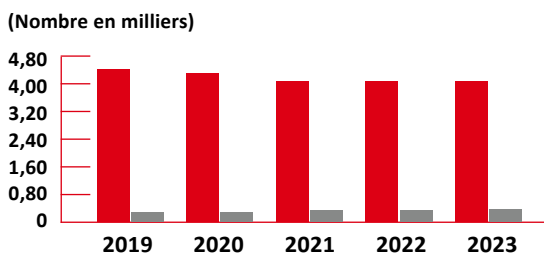


**17,6**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse<sup>2</sup>

**5,5%**  
Rendement net sur le total du bilan

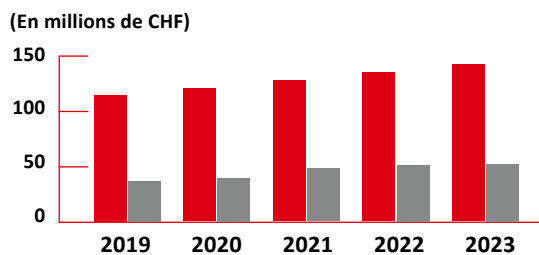
**1476**  
Entreprises

### Structure actifs/ bénéficiaires de rentes



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

### Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes<sup>3</sup>



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

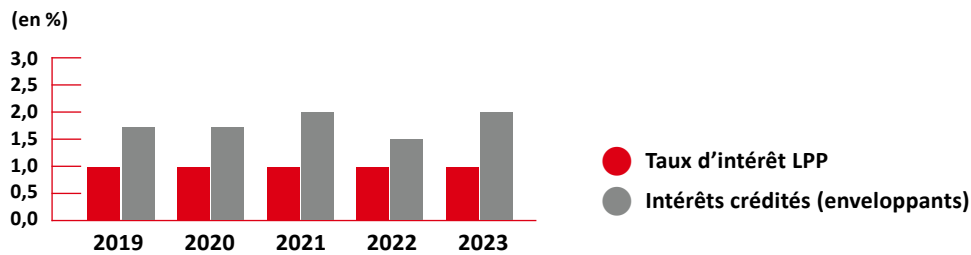
<sup>1</sup> Le total des bénéficiaires des prestations (vieillesse, invalidité, décès) comprend également les rentes d'enfants et d'orphelins.

<sup>2</sup> en tenant compte des rentes de vieillesse réassurées (sans risque de longévité)

<sup>3</sup> en tenant compte des réserves mathématiques des rentes réassurées (sans risque de longévité)



## Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2022, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,50 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,835 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 5,574 %.

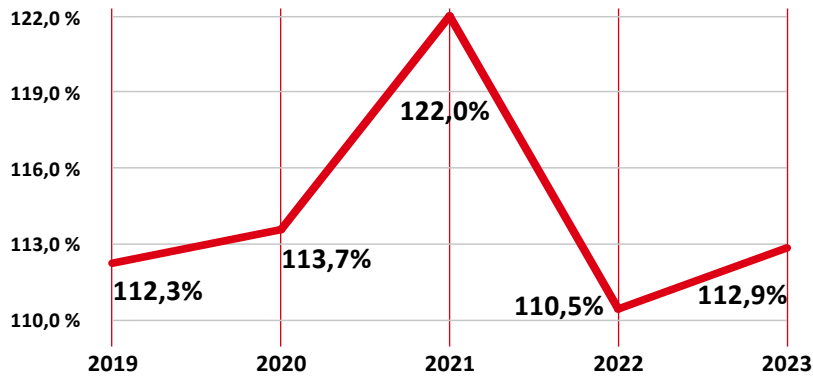
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 98 309 131

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 48 421 090



## Degré de couverture au 31.12.



# 100 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

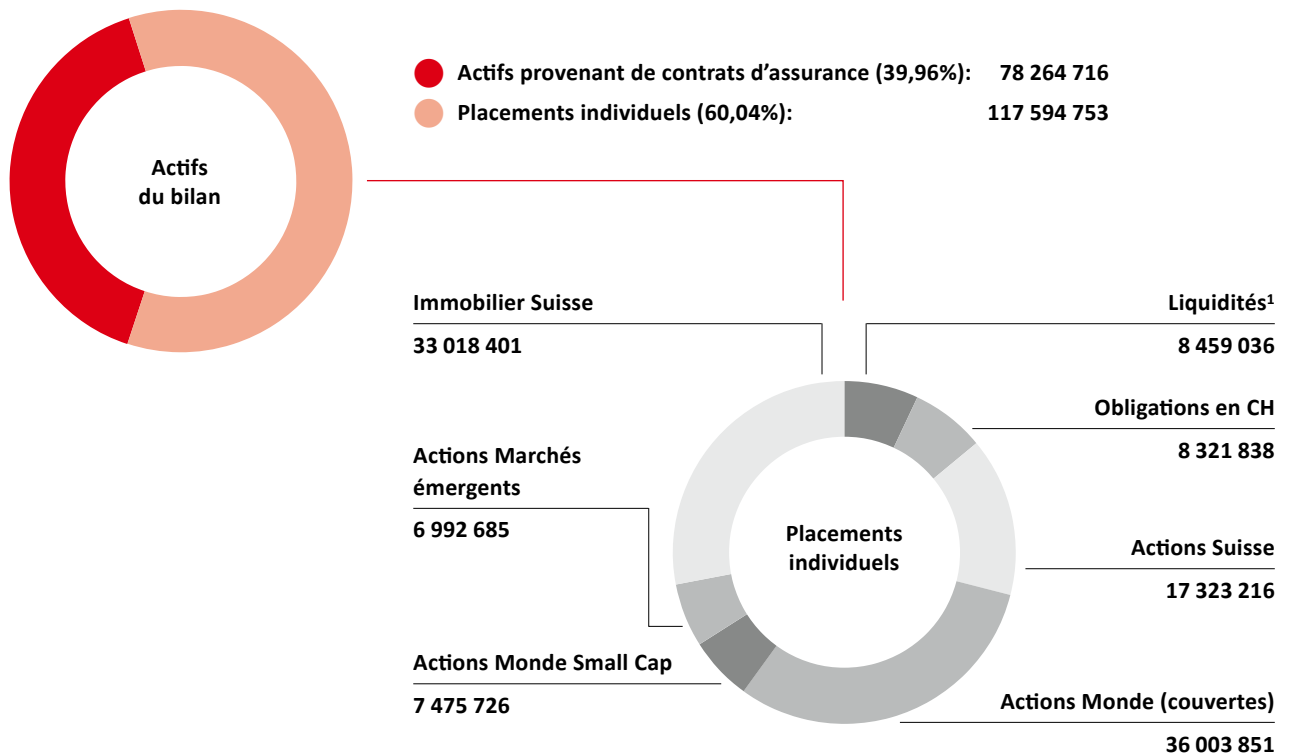
# 100 %

Transparence des coûts

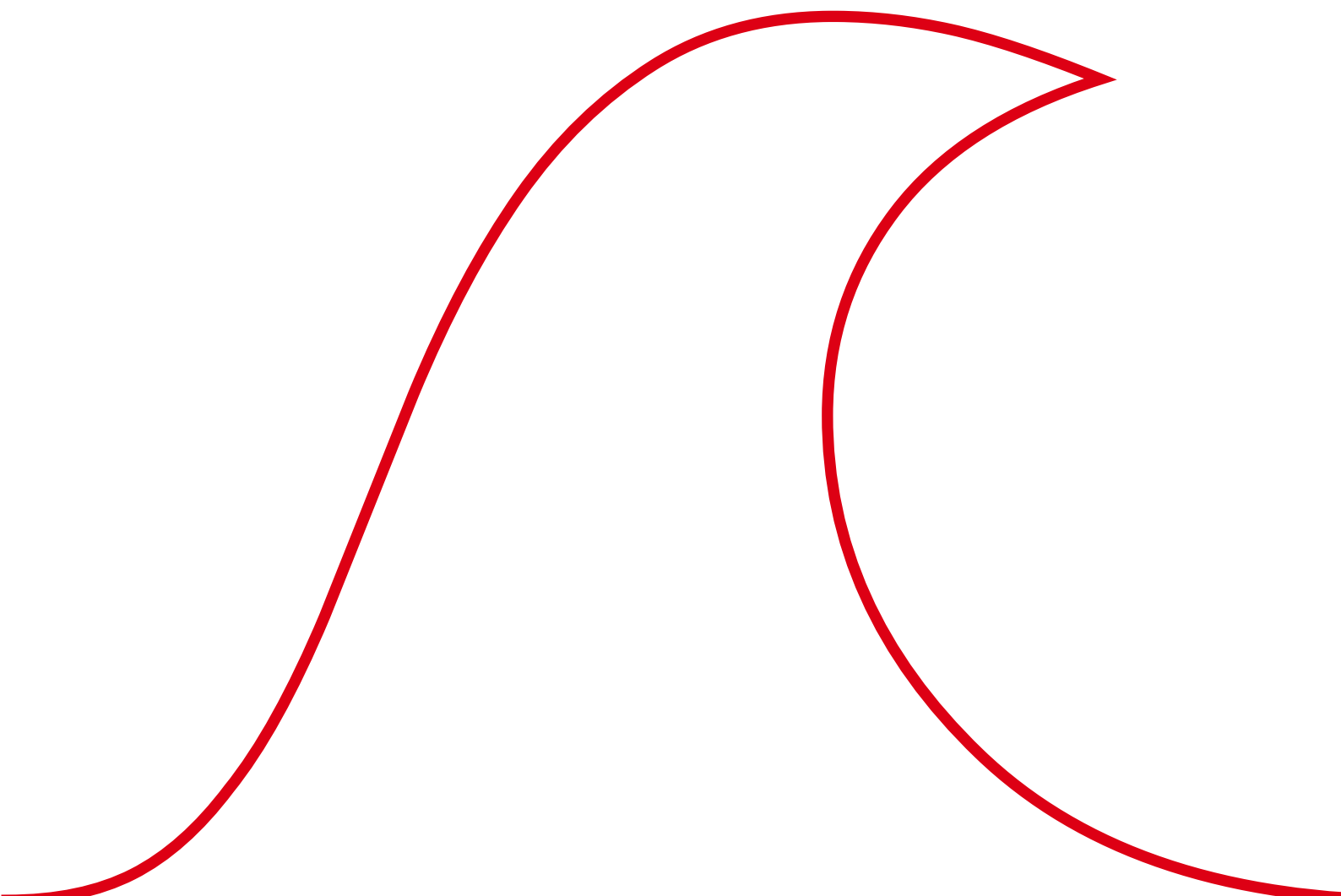
# 0,32 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

## Actifs du bilan en CHF 195 859 469



<sup>1</sup> y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



**Caisse de pensions**  
**Coiffure & Esthétique**

Wytenbachstrasse 24 | Postfach | 3000 Bern 22  
031 340 61 61 | [info113@ak34.ch](mailto:info113@ak34.ch)  
[www.ahvpkcoiffure.ch](http://www.ahvpkcoiffure.ch)

